MAPPE MONDE
2/1992

ATLAS DE LA CRIMINALITÉ EN FRANCE

Gérard CAMILLERI*
Christine LAZERGES**

RÉSUMÉ *Les dimensions du phénomène criminel sont présentées aussi bien sur le plan méthodologique que sur le plan de leur inscription dans l'espace. Criminalité et délinquance sont régionalisées et interprétées dans leurs différents contenus et dans leur géographie même: une information surprenante, et qui apprend beaucoup sur notre société comme sur notre territoire.*

• CRIMINALITÉ • DÉLINQUANCE • DÉVIANCE • INSÉCURITÉ • INFRACTIONS

ABSTRACT *The manifestations of crime are presented both from a methodological point of view and from that of their spatial dimension. Crime and delinquency are analysed at regional level both from the angle of their content and as geographical phenomena which provides surprising results and information about society as well as France's territory.*

• CRIME • DELINQUENCY • DEVIANCE • INSECURITY • OFFENCE

RESUMEN *Las dimensiones del fenómeno criminal son presentadas tanto en el plano metodológico como en el de su inscripción en el espacio. Criminalidad y delincuencia son regionalizadas e interpretadas en sus distintos contenidos y en su propria geografía: una información sorprendente y muchas revelaciones sobre nuestra sociedad y nuestro territorio.*

• CRIMINALIDAD • DELINCUENCIA • INFRACCIONES • INSEGURIDAD • MARGINACIÓN

La cartographie d'un phénomène social comme celui de la criminalité permet de changer le regard de l'observateur, de montrer les grandes tendances, les lignes de force, les permanences et les évolutions. Elle peut aussi susciter paradoxalement des déceptions, dans la mesure ou il n'est pas toujours possible de répondre immédiatement aux questions posées. Les particularités d'un phénomène aussi complexe et évolutif que celui de la délinquance sont en effet toujours difficiles à cerner et demandent des études longues et difficiles. La criminalité change. De nouvelles infractions apparaissent, d'autres s'estompent progressivement avec les mutations d'une société. La criminalité française n'échappe pas à ce phénomène, même s'il convient de réaffirmer que *la France n'est pas un pays particulièrement menacé* par cette forme de déviance. Elle se situe en Europe en milieu de tableau. La multiplication des petits délits ne doit pas cacher le fait que la criminalité dangereuse y est relativement faible. La criminalité de comportement reste stable alors que la criminalité de profit tend à augmenter de manière continue. Cette dernière tend à recouvrir les zones fortement urbanisées et celles de la production industrielle et des services. La plus grande partie du monde rural se tient désormais à l'écart des turbulences.

Après avoir évoqué l'indépendance du taux de délinquance et du sentiment d'insécurité, l'ouvrage (1) aborde dans sa première partie les problèmes méthodologiques de l'étude de la criminalité. La complexité du phénomène criminel apparaît dans ses différentes approches aussi bien que dans sa relativité. Au sens juridique, le phénomène criminel est l'ensemble des comportements qui en un lieu donné et en un temps donné sont contraires à des prescriptions législatives ou réglementaires, assorties de sanctions pénales. Du phénomène criminel global, il n'est possible d'avoir qu'une approche approximative par ce que l'on appelle la criminalité apparente ou par la criminalité légale; ce n'est en effet jamais la criminalité réelle qui est saisie. Les instruments de quantification dont on dispose classiquement (statistiques de police judiciaire et de justice pénale) mesurent

* Université de Perpignan et Maison de la Géographie, Montpellier.
** Université de Montpellier-I.

(1) CAMILLERI G. et LAZERGES Ch., 1992, *Atlas de la criminalité en France*, Montpellier, Paris, Reclus/La Documentation Française, coll. Dynamiques du territoire, 160 p., 80 cartes couleur, 17 graphiques et 19 tableaux.

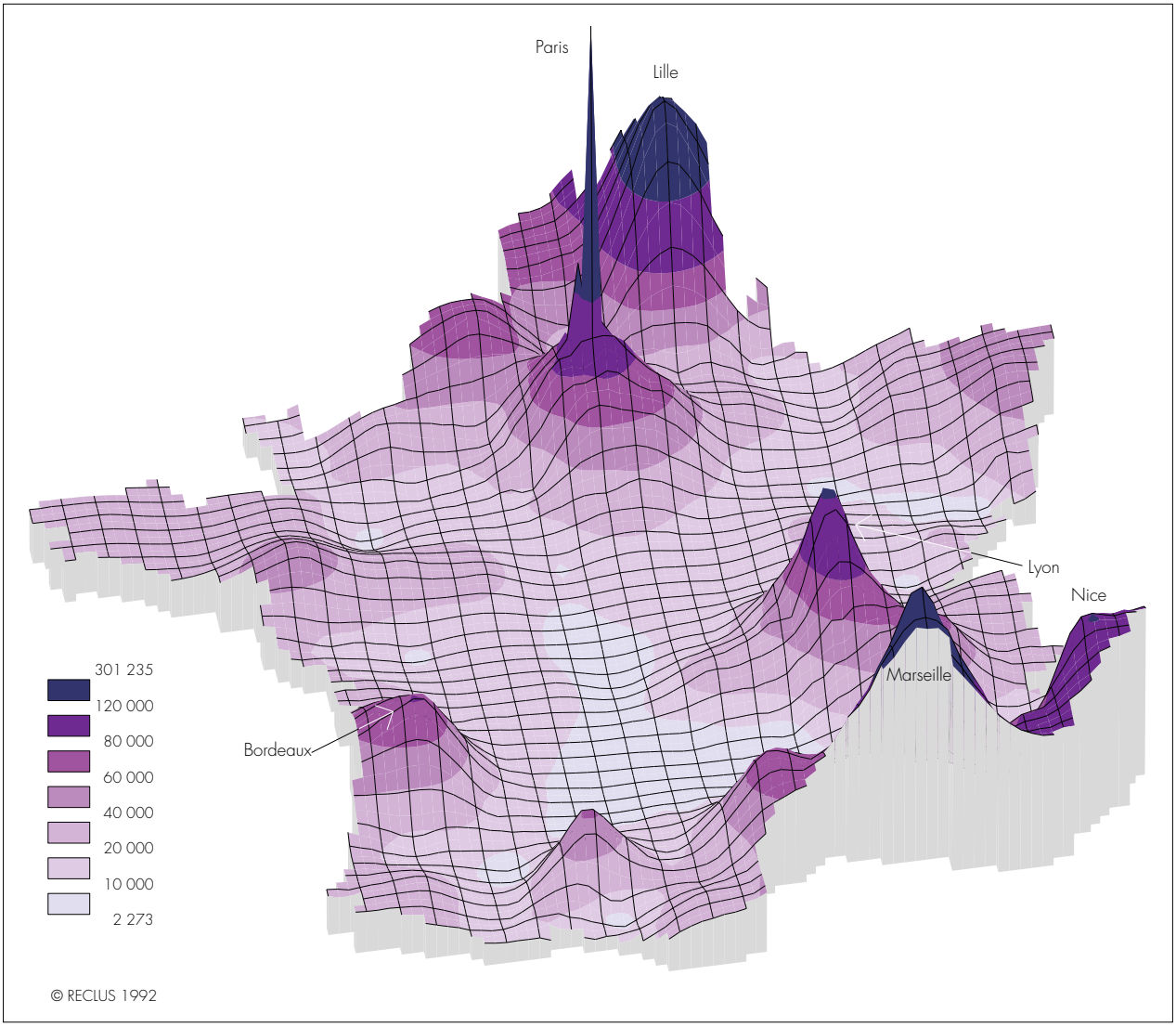

1. La criminalité apparente globale en 1990

La géographie de la délinquance.

Cette carte représente l'ensemble des infractions recensées par les services de police et de gendarmerie pour l'année 1990. Cette représentation en trois dimensions permet de visualiser rapidement l'une des composantes essentielles de la criminalité française: son caractère urbain. Ce sont en effet les départements les plus urbanisés qui constituent les «pics» les plus remarquables avec bien sûr les départements de la région parisienne et son sommet Paris, les départements de la façade méditerranéenne avec une falaise qui s'étend sur toute la Côte d'Azur, le département du Nord, Lyon, Bordeaux… Apparaissent ainsi de manière très nette les différences entre les zones rurales (30,6% de crimes et délits) et les zones urbaines (69,4% des crimes et délits). Les zones urbaines concentrent 77% des vols, 60% des délits contre les personnes, 66,64% des infractions à la législation sur les stupéfiants… L'anonymat, la quasi-absence de contrôle social, la mobilité des populations, le développement de la consommation et du trafic de drogue, la concentration des richesses expliquent pour une très large part l'augmentation de la délinquance dans le milieu urbain.

l'activité des services de police et de justice et non directement la criminalité. Les auteurs attirent donc clairement l'attention sur les précautions méthodologiques élémentaires à prendre.

L'ouvrage consacre une deuxième partie à la criminalité apparente globale, aussi bien en Europe qu'en France, où elle correspond à la totalisation, au plan national, des états établis par l'ensemble des services de police et de gendarmerie, à partir des registres de procès-verbaux. Des indications sont données, bien entendu, sur l'évolution de la criminalité en France, mais aussi sur l'évolution de la criminalité en Europe et, à titre d'exemple, sur l'analyse de la criminalité dans une circonscription de police urbaine, celle de Montpellier.

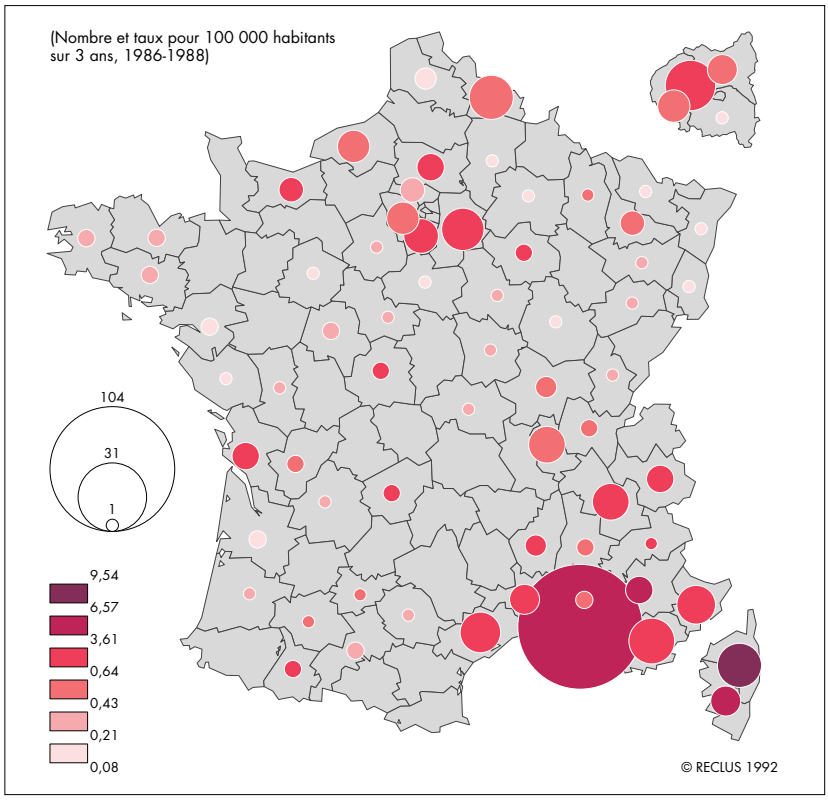

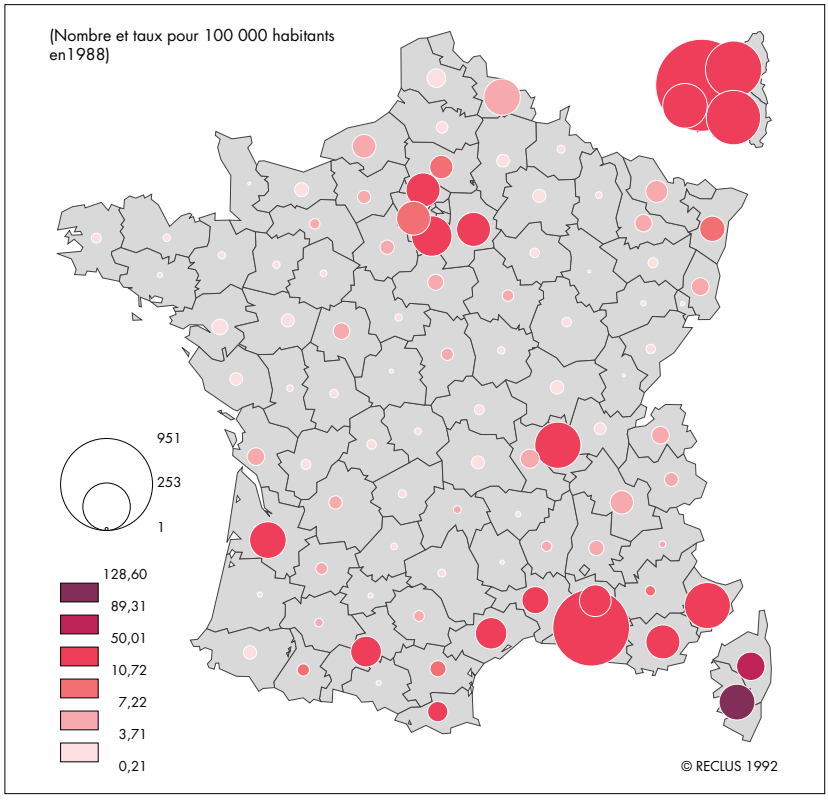

2. Les règlements de comptes

Les règlements de comptes entre malfaiteurs sont particulièrement nombreux à Marseille et à un degré moindre en Corse et dans la Région parisienne. Il faut cependant constater qu'on assiste depuis plusieurs années à une baisse de ce type de crime.

La troisième partie de l'ouvrage procède à une analyse fouillée de la criminalité apparente par type d'infractions en distinguant les atteintes volontaires contre les personnes, les infractions contre la famille et l'enfant, les atteintes aux mœurs, les vols simples, aggravés ou qualifiés, les infractions astucieuses contre les biens, les atteintes contre la chose publique et l'ordre public, les infractions à la législation sur les stupéfiants, les infractions à la législation du travail, la délinquance des étrangers. Cette partie de l'ouvrage se termine par une typologie des départements français réalisée à partir d'une analyse en composantes principales.

La quatrième partie est consacrée à la criminalité légale et une comparaison est tentée entre criminalité apparente et criminalité légale. La criminalité légale permet d'apprécier non plus l'activité des services de police, mais celle des services de justice, elle correspond à l'ensemble des décisions

3. Les vols à main armée

Les vols à main armée font l'objet d'une vigilance accrue de la part des services de police et ils sont, depuis 1985, en légère régression. Mais ils restent cependant très nombreux dans la Région parisienne, le Lyonnais, la Gironde et surtout le Midi méditerranéen. Les principales victimes de ces attaques sont les établissements de crédit, les établissements financiers, les préposés des PTT, les recettes-perceptions, trésoreries et agents du Trésor public, les transporteurs de fonds, les magasins à grande surface, les pharmacies, bijouteries, stations-service et, plus généralement, les commerçants ainsi que les particuliers à leur domicile. La période de fin d'année (novembre et décembre) connaît une forte recrudescence de ce type d'infraction qui, s'il est souvent le fait de «professionnels», est de plus en plus commis par des «occasionnels» inexpérimentés et de ce fait très dangereux.

de condamnation rendues par les juridictions répressives. On s'aperçoit qu'il n'y a pas de corrélation significative entre la représentation par ressort de cour d'appel de la criminalité apparente et de la criminalité légale. Curieusement, le taux pour mille habitants de la criminalité apparente peut varier de 27,5 à 93,8 alors que le taux de la criminalité légale ne varie que de 4 à 9,7. On doit en conclure que l'activité des services de police rapportés à la population connaît des écarts selon les Cours d'Appel de 1 à 4, alors que pour les services de justice, les écarts ne sont que de 1 à un peu plus de 2.

Cet *Atlas de la criminalité en France*, en définitive pourquoi? Non pour stigmatiser telle ou telle région, cour d'appel, département ou circonscription de police urbaine, mais pour essayer de mieux comprendre l'état et les causes de la délinquance. Comprendre mieux aussi ce que pourrait être une prévention pertinente et intelligente. C'est le non-dit de cet atlas de la criminalité car la représentation graphique et cartographique interpelle, interroge et conduit l'observateur non spécialiste comme l'observateur spécialiste à s'interroger sur les causes de la délinquance et sur les lignes de force d'une prévention pertinente et intelligente.

La «géographie du crime» réalisée dans cet atlas confirme la plupart des hypothèses énoncées dans le domaine de la localisation de la criminalité. Les cartes présentées montrent bien l'opposition ville-campagne dont les écarts s'accentuent. Encore faut-il préciser. La dissociation ville-campagne apparaît très nettement en ce qui concerne la localisation des délits. Elle ne concerne pas l'origine géographique des délinquants. Par ailleurs, la criminalité colle aux activités humaines, elle s'associe aux mouvements de transformation de la société, le chômage ici, les banlieues là. Elle devient vagabonde avec les migrations quotidiennes ou saisonnières de populations, comme en témoigne la délinquance de la façade sud. Elle s'adapte aux nouveaux modes de vie, comme l'indiquent les cambriolages de résidences secondaires et les vols d'automobiles. Elle s'insère rapidement dans les nouveaux circuits financiers ou technologiques, comme le montre le développement rapide de la délinquance informatique. Sur le plan de la violence, les braquages de succursales bancaires ou de supermarchés ou encore les spectaculaires attaques de fourgons montrent l'adaptation rapide du «milieu» aux nouveaux mouvements financiers produits par la société de consommation. Avec la hausse du trafic et de l'usage des stupéfiants, elle témoigne du malaise des sociétés post-industrielles Aujourd'hui, plus que jamais, la criminalité est le reflet et parfois le miroir grimaçant d'une société dont elle est le produit et dont elle épouse toutes les formes.

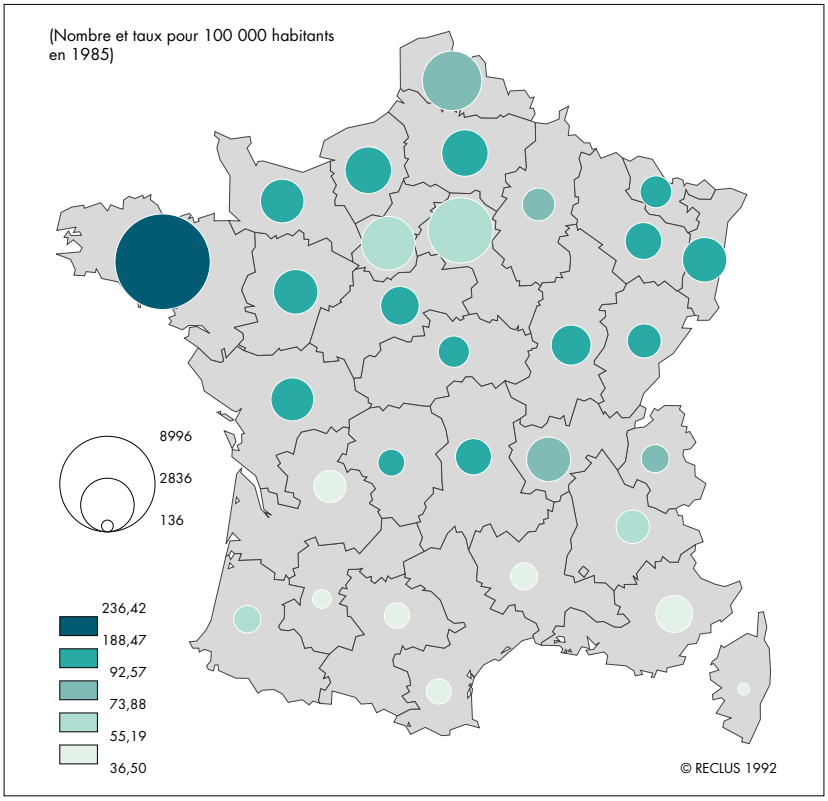

4. La conduite en état alcoolique

Il s'agit d'un délit puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 2 000 F à 30 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. Il y a conduite en état alcoolique aux termes de l'article L1 du code de la route même en l'absence de tout signe d'ivresse manifeste, dès lors que l'on conduit sous l'emprise d'un état alcoolique caractérisé par la présence dans le sang d'un taux d'alcool pur égal ou supérieur à 0,80 gramme par litre ou par la présence dans l'air expiré d'un taux d'alcool pur égal ou supérieur à 0,40 milligramme par litre.

Il est tout à fait frappant de constater que le volume des condamnés par ressort de cour d'appel peut varier de 136 à 8 996. Dans certains ressorts de cour d'appel on ne prononce que très peu de condamnations pour conduite en état alcoolique, dans d'autres ressorts leur nombre est considérable.

L'Ouest et le Nord de la France sont particulièrement touchés, régions bien connues pour leur consommation d'alcool et leur alcoolisme importants. Par contre, tout le Sud de la France, y compris la Corse, apparaît comme une France sage au regard de la conduite en état alcoolique et ceci bien qu'il s'agisse de régions productrices de vin. Ces régions connaissent mieux que les autres les dangers du vin et de l'alcool. Le cas de la Bretagne et du Nord apparaît particulièrement grave. La délinquance routière ou autre dans le ressort de la cour d'appel de Lille et dans le ressort de la cour d'appel de Rennes est largement liée à l'alcool.